PARTEMENT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE de la nte-Maritime COMMUNE de ONDISSEMENT Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal CANTON الماعظام Seance du L P Qui br BJET : L'an mil neuf cent leving. leving d conseil Municipal de AVAN Ge L s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sons la présidence de oserie M. Ch. Tro en session extraordinaire d'après convocations faites le NOMBRE de ers municipaux Etaient présents : MM. ris part au vote : value of the second production of the second p 13 Andret, envigance, con e, cra mand, Prot, 75-DATE How my, Courinet. chage, à la porte airie, du compte e la séance : · luon, v azeni 46 440 che c. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. , ayant obtenu la majorité des M. suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées. M. le Président a ouvert la séance et a e some 11 soce to av rile a initiement l'actuat a rece in ac aporta de la criloty ie, acoir : 7.177.45 - rix d'achat donor i es la Notatre Aruis es honer ires de l'avocé 4 - Intrate de 180.000 f du 15 mars .944 (d. te de l'it hiltsue mai de l'acte d'athat) au Ju wicombre 1946 (date au petement) 50.001,oit a

ar Joll - it ohel, vendeer, reversera, a la Cois-

se ut receveur sunici al, les sommes perques au titre de

les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre : MM. Per membes Si le vote a cu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1881). N'ont pas signé : MM. Mentionner à la suite la cause qui lesa empêchés de signer (Art, 57 de la lei municipale). AAR Pour extrait conforme : In 1